



**PRÉFET
DE LA MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R02-2021-305

PUBLIÉ LE 18 NOVEMBRE 2021

Sommaire

DÉAL Martinique /

R02-2021-11-18-00001 - Arrêté portant subdélégation de signature de Jean-Michel MAURIN aux agents de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Martinique en matière d'administration générale (19 pages)

Page 3

DÉAL Martinique

R02-2021-11-18-00001

Arrêté portant subdélégation de signature de
Jean-Michel MAURIN aux agents de la direction
de l'environnement, de l'aménagement et du
logement de la Martinique en matière
d'administration générale



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté n° 2021 -
portant subdélégation de signature de M. Jean-Michel MAURIN
aux agents de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de
la Martinique en matière d'administration générale**

**LE DIRECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT
DE MARTINIQUE**

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre et Miquelon ;

Vu le décret du Président de la République du 05 février 2020 nommant M. Stanislas CAZELLES, préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique à compter du 24 février 2020 ;

Vu l'arrêté du 15 janvier 2020 du Premier ministre, de la ministre de la transition écologique et solidaire, de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et de la ministre des outre-mer portant nomination de M. Jean-Michel MAURIN directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Martinique à compter du 1^{er} février 2020 (NOR : TREK1933153A) ;

Vu l'arrêté n° 2020-1231002 du 31 décembre 2020, portant organisation du secrétariat général commun de Martinique ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2021-032900002 du 29 mars 2021 donnant délégation de signature à M. Jean-Michel MAURIN, directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Martinique ;

Vu l'arrêté portant modification de l'organisation de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Martinique ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Le Directeur de la DEAL est assisté dans l'exercice de ses missions de deux directrices adjointes. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel MAURIN, la délégation qui lui est conférée par l'arrêté préfectoral susvisé sera exercée :

- Pour les actes pris dans les domaines relevant des compétences nature, eau, aménagement, polices spéciales, enquête publique, , par Madame Stéphanie DEPOORTER, directrice adjointe. Cette délégation sera étendue à l'ensemble des actes relevant des services de la DEAL, en cas d'absence concomitante de M. Jean-Michel MAURIN et de Madame Véronique LAGRANGE
- Pour les actes pris dans les domaines relevant des compétences transport, risques, logement, énergie, défense, par Madame Véronique LAGRANGE, directrice adjointe. Cette délégation sera étendue à l'ensemble des actes relevant des services de la DEAL, en cas d'absence concomitante de M. Jean-Michel MAURIN et de Madame Stéphanie DEPOORTER

ARTICLE 2 : Subdélégation permanente de signature est donnée aux chefs de service, de mission et de pôle ci-après désignés pour la gestion des absences des agents placés sous leur autorité :

Alexis CEFBER	Cheffe de la Mission d'Appui au Pilotage, <i>par intérim</i> Cheffe du Service Connaissance, Prospective, Développement Territorial
Valérie GUAVEIA	Cheffe de la Mission Enquête Publique Affaires Juridiques
Sandra MELLAIMI	Cheffe du Pôle Communication
Philippe QUÉMART	Chef du Service Paysages Eau Biodiversité
Cyrille LIROY	Chef du Service Transport, Mobilité, Sécurité
Grégory LEFÈBVRE	Chef du Service Bâtiment Durable et Aménagement
Miguelle MAMBERT	Cheffe du Service Logement et Ville Durable
Isabelle GERGON	Cheffe du Service Risques Énergie Climat

Les chefs de service et de mission subdélèguent aux chefs d'unité et de pôle la signature des actes de gestion des absences, missions et formations des agents placés sous leur autorité

ARTICLE 3 : Subdélégation permanente de signature est donnée aux chefs de service et mission ci-après désignés pour les domaines suivants :

Domaines	Noms	Fonctions
(1c1 à 1c5)	Pierre-Louis COUDERT	Directeur du Secrétariat Général Commun
	Francis DAUPHINOT	Directeur adjoint du Secrétariat Général Commun
	Tiphaine LECLERE	Cheffe du service ressources humaines

Domaines	Noms	Fonctions
<ul style="list-style-type: none"> • contentieux intéressant les domaines de compétence de la DEAL (1b2 à 1b4) • Gestion des enquêtes publiques (1c1 à 1c2) • Secrétariat des commissions départementales à caractère consultatif (1c3 à 1c5) Affichage publicitaire (5f1) 	Valérie GUAVEIA	Cheffe de la Mission Enquêtes Publiques et Affaires Juridiques
Stratégie, pilotage, performance (d)	Alexis CEFBER	Cheffe de la mission Stratégie, Performance et Promotion du Développement Durable, <i>par intérim</i>
Transports publics terrestres (2) et sécurité et éducation routière (3)	Cyrille LIROY	Chef du service Transport, Mobilité, Sécurité
Logement social (4) à l'exception de l'attribution de subventions relatives à la politique sociale du logement et à l'exception des décisions favorables à l'octroi d'un prêt aidé par l'État pour la construction de logements sociaux LLS et LLTS (4a1), des agréments pour la réalisation de travaux de construction de logements de type PLS et PSLA (4a4) et les notifications aux communes dans le champ de l'article 55 de la loi SRU du 13/12/2000 (4c1)	Miguelle MAMBERT	Cheffe du Service Logement et Ville Durable
Urbanisme et application du droit des sols (5) <ul style="list-style-type: none"> • pour les décisions concernant les demandes de permis et déclarations préalables lorsque le projet est réalisé pour le compte de l'État et en cas de désaccord entre le maire et la DEAL (5b5), • à l'exception des décisions dans le cadre de l'achèvement des travaux réalisés pour le compte de l'État (5c) et des porter-à-connaissance • Affichage publicitaire (5f1) 	Alexis CEFBER	Cheffe du Service Connaissance, Prospective, Développement Territorial
Accessibilité (6) à l'exception de la signature des avis de la commission départementale d'accessibilité y compris sur demande de dérogation (6a2)]	Grégory LEFÈBVRE	Chef du Service Bâtiment Durable et Aménagements

Domaines	Noms	Fonctions
(11) des dispositifs de mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de la transition écologique et développement durable	Alexis CEFBER	Cheffe de la Mission Stratégie, Performance et Promotion du Développement Durable, <i>par intérim</i>
Prévention des risques naturels (12), anthropiques et risques industriels, contrôle des véhicules, énergie (13) à l'exception des décisions d'approbation des projets d'ouvrage de production et de transport d'énergie électriques (13e2)	Isabelle GERGON	Cheffe du Service Risques Énergie Climat
Eau et milieux aquatiques (9a), biodiversité, Nature et Paysages (9b), domaine public maritime milieux marin et littoral (9d)	Philippe QUÉMART	Chef du Service Paysages Eau Biodiversité

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement des chefs de service et chefs de mission susmentionnés, la subdélégation de signature qui leur est conférée dans le cadre du présent arrêté est exercée suivant les modalités ci-après :

Cyrille LIROY, subdélégation de signature est donnée à :

- Laurent BRINO, Chargé de mission politiques de mobilité et observation des transports ;
 - Alain BOIZARD, responsable de l'observatoire et des transports exceptionnels, pour le domaine 3a2, pour signer les dérogations pour les véhicules de plus de 7,5T (arrêté ministériel du 02 mars 2015) ;
 - Franck CAROTINE, chef de l'unité « animation et contrôle des transports », pour le domaine 2f2 ;

Alexis CEFBER, subdélégation de signature est donnée à :

- Olivier BOURGEOIS, chef de l'unité « urbanisme » ;
- Joël FIGUÈRES, adjoint à la Cheffe de service et chef de l'unité « évaluation environnementale » ;

Grégory LEFÈVRE, subdélégation de signature est donnée à :

- Fabien Védie, chef de la mission sargasses ;
- Gildas LE PENNEC, chef de l'unité « constructions publiques » ;

Isabelle GERGON, subdélégation de signature est donnée à :

- Alexis MILLER, adjoint à la Cheffe de service
- Charles CAILLET, adjoint à la Cheffe de service ;
- Laure FOSSORIER, cheffe de l'unité « risques sismiques » ;
- Clémentine MONTANE, cheffe de l'unité « risques naturels » ;
- Damien HUOT-MARCHAND, chargé de mission « santé environnement, produits chimiques » ;
- Fabrice LOUVART-DE-PONTLEVOYE, chargé de mission « air, énergie, climat » ;
- Jérôme LEFEVRE, chef de l'unité « risques chroniques et véhicules » ;
- Pascal BOTTE, en charge des véhicules, pour le domaine 13d.

Philippe QUEMART, subdélégation de signature est donnée à :

- Bruno LAZZARINI, adjoint au Chef de service ;
- Christophe GROS, adjoint au Chef de service.

Miguelle MAMBERT, subdélégation de signature est donnée à :

- Karen Alborghetti, adjointe à la cheffe de service

ARTICLE 5 : Au sein des unités territoriales de l'État, subdélégation de signature est donnée aux chefs d'unité territoriale de l'État ci-dessous désignés pour les domaines et décisions suivantes :

- Chantal VELAYOUDON, cheffe de l'unité Nord
- Nicole MARIE-LOUISE, cheffe de l'unité Sud

- pour les absences des agents placés sous leur autorité ;
- pour le domaine 6a limité aux notifications d'incomplets et de délais d'instruction des Agendas d'Accessibilité Programmée.

ARTICLE 6 : Les courriers signés dans le cadre de cet arrêté de subdélégation doivent porter la mention « *Pour le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement et par subdélégation* ».

Article 7 : L'arrêté préfectoral n° 2020-0925009 du 25 septembre 2020, portant subdélégation de signature de M. Jean-Michel MAURIN, directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement, est abrogé.

ARTICLE 8 : Le secrétaire général de la Préfecture, le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Martinique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Schœlcher, le 18 NOV. 2021

Le Directeur de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement



Jean-Michel MAURIN

ANNEXE de l'arrêté n° 2021-

du

*relative à la subdélégation de signature
du directeur aux agents de la DEAL*

Numéro du code	Nature des décisions dont la signature est subdéléguée
	1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
	-a) Personnel
1 a 1	Signature des ordres de mission en France
1a2	Signature des cartes professionnelles à délivrer aux agents en vue d'une assermentation
1a3	Ordres de maintien dans l'emploi des agents de la DEAL inscrits sur les listes A et B en cas de grève justifiant de la mise en place d'un service minimum
	b) Affaires Juridiques
1b1	Actes d'exécution des décisions de justice intéressant les domaines de compétence de la DEAL : <ul style="list-style-type: none">· montant des réparations mis à la charge de l'État dans la limite de 150 000 Euros intérêts compris· frais judiciaires mandatés par l'administration Seuil de déconcentration: 15 000 Euros TTC
1b2	Police de l'urbanisme : procès-verbaux, plaintes, lettres d'observations et tous rapports et correspondances utiles à faire condamner les infractions à la réglementation en matière d'urbanisme, à transmettre au Procureur de la République pour la défense des dossiers de 1 ^{ère} instance et devant la Cour d'Appel de Fort-de-France. - actes de déclenchement de la procédure de mise en recouvrement des astreintes par la DEAL.

Nature des décisions dont la signature est subdéléguée	
1b3	Tout autre contentieux de nature pénale intéressant les domaines de compétence de la DEAL: Instruction et transmission au ministère public des lettres d'observation et mémoires utiles à faire condamner les infractions ayant fait l'objet d'une verbalisation, d'un constat ou d'un signalement
1b4	Contentieux administratif intéressant les domaines de compétence de la DEAL, à l'exclusion de la signature des requêtes et mémoires - Relatif à la gestion du Domaine Public Maritime. Contrevenant de grande voirie : notification des procès-verbaux aux contrevenants Envoi au tribunal administratif pour enregistrement. Envoi au tribunal administratif de tous éléments utiles à faire condamner les contrevenants. - Relatif à tous les autres contentieux administratifs intéressant le domaine de compétence de la DEAL Envoi au tribunal administratif de tous les éléments utiles à défendre les intérêts de l'État.
c) Enquêtes Publiques - Commissions départementales à caractère consultatif	
1c1	Courriers, correspondances au titre du Secrétariat de la Commission chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de Commissaire-Enquêteur Saisine du Tribunal Administratif pour la désignation du commissaire-enquêteur ou de la commission d'enquête
1c2	Courriers de mise en œuvre des Procédures liées aux Enquêtes Publiques. - courriers, notifications, accusés réceptions aux pétitionnaires ; - courriers aux maires et organismes concernés par le projet ; - courriers aux commissaires-enquêteurs ; - publications des enquêtes publiques.
1c3	Secrétariat du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) Secrétariat de la Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites (CDNPS)
1c4	Courriers de Notification aux pétitionnaires et information des parties concernées des arrêtés préfectoraux émis après passage en CODERST et en CDNPS
1c5	Secrétariat de la Commission de Conciliation

Nature des décisions dont la signature est subdéléguée	
	d) Stratégie, pilotage, performance
1d1	Suivi des Budgets opérationnels de programme : dialogue de gestion, notification des crédits, et délégation dans l'application chorus, indicateurs de performance
1d2	Actes liés au conseil de gestion et au suivi de l'activité des services y compris le Contrôle interne comptable (CIC)
2 – TRANSPORTS PUBLICS TERRESTRES	
a) Transports publics routiers de voyageurs (code des transports)	
2a1	Délivrance de licence de transport communautaire, licence de transport intérieur et copies conformes de licence
2a2	Déclarations de services privés de transports routiers de personnes
2a3	Autorisation de petits trains routiers touristiques
2a4	Mise en demeure et notification de l'arrêté de retrait de l'autorisation d'exercer lorsqu'il n'est plus satisfait à l'une des conditions requises pour l'inscription de l'entreprise au registre des transports
b) Transports publics routiers de marchandises (code des transports)	
2b1	Délivrance de licence de transport communautaire, licence de transport intérieur et copies conformes de licence
2b2	Attestation de dérogation à l'inscription au Registre de transport
2b3	Mise en demeure et notification de l'arrêté de retrait de l'autorisation d'exercer lorsqu'il n'est plus satisfait à l'une des conditions requises pour l'exercice de la profession de transporteur public routier de marchandises
c) Commissionnaire de transport (décret du 30 août 1999 modifié, article 9)	
2c1	Délivrance de certificat d'inscription
2c2	Délivrance de l'attestation de capacité professionnelle de commissionnaires de transports par examen, par équivalence de diplôme et par expérience professionnelle
2c3	Dépôt de plainte pour les infractions commises par le commissionnaire de transport en tant que donneur d'ordres

Nature des décisions dont la signature est subdéléguée	
2c4	Mise en demeure et notification de l'arrêté de retrait du certificat d'inscription au registre des commissionnaires de transport et de l'arrêté de radiation de l'entreprise du registre des commissionnaires de transport
d) Attestations de capacité professionnelle	
2d1	Délivrance de l'attestation de capacité professionnelle par examen, par équivalence de diplôme et par expérience professionnelle pour les transports publics routiers légers et lourds
e) Notification des décisions	
2e1	Décision d'agrément des organismes de formation
f) Sanctions administratives	
2f1	Procédures et décisions relatives à la commission territoriale de sanctions administratives
2f2	Contrôles des transports terrestres-procédures
3 – SÉCURITÉ ET ÉDUCATION ROUTIÈRE	
a) Réglementation de la circulation et délivrance d'autorisations	
3a1	Autorisation individuelle de transports exceptionnels de marchandises, d'engins ou de véhicules et ensembles de véhicules comportant plus d'une remorque
3a2	Dérogation exceptionnelle à l'interdiction de circulation de véhicules de transports routiers de marchandises de plus de 7,5 tonnes de poids total en charge les samedis et veilles de jours fériés à partir de 22 h et jusqu'à 22 h les dimanches et jours fériés
b) Formation du conducteur	
3b1	Gestion des examens du permis de conduire.
3b2	Contrats de labellisation des établissements d'enseignement de la conduite automobile.

Nature des décisions dont la signature est subdéléguée	
	4 - LOGEMENT SOCIAL
	a) Logement locatif social
4a1	<p>Notification aux communes dans le champ de l'article 55 de la loi du 13 décembre 2000 « SRU » (solidarité et renouvellement urbains).</p> <p>Instruction des dossiers relatifs aux logements sociaux (LLS), logements locatifs très sociaux (LLTS).</p> <p>Décisions favorables à l'octroi d'un prêt aidé par l'État pour la construction de logements sociaux (LLS), logements locatifs très sociaux (LLTS) dans la limite des seuils financiers fixés par l'arrêté de délégation d'ordonnateur secondaire – décisions d'annulation et décision de rejet.</p> <p>Décisions de prorogation de délais pour le lancement et l'achèvement des travaux d'opérations de logements sociaux.</p>
4a2	Autorisation d'aliénation de locaux dans les conditions fixées par l'article L 443-11
4a3	<p>Agrément du taux réduit de T.V.A. pour la réalisation de travaux d'amélioration, de transformation ou d'aménagement de logements locatifs sociaux.</p> <p>Décisions d'octroi, d'annulation, de modification et de rejet de subventions pour le confortement parasismique des logements sociaux (Rehalulos)</p>
4a4	<p>Agrément pour la réalisation de travaux de construction de logements de type PLS et PSLA.</p> <p>Décisions de dérogation aux plafonds de ressources pour les attributaires de logements sociaux (LLS, LLTS, PLS).</p> <p>Décisions d'octroi, d'annulation, de modification et de rejet de subventions de la surcharge foncière et du foncier aménagé dans le cadre du FRAFU dans la limite des seuils financiers fixés par l'arrêté de délégation d'ordonnateur secondaire.</p>
	b) Amélioration habitat privé
4b1	Instruction des dossiers d'aide à l'amélioration de l'habitat (AAH) à destination des propriétaires occupants.

Nature des décisions dont la signature est subdéléguée	
Numéro du code	Décision d'octroi, d'annulation, de modification et de rejet de subvention des opérations d'amélioration de l'habitat (AAH) dans la limite des plafonds fixés par l'arrêté de délégation d'ordonnateur secondaire.
	c) Aménagement et renouvellement urbains
4c1	Instruction des dossiers de demande de financement de RHI à présenter en CT RHI. Décisions d'octroi, d'annulation, de modification et de rejet de subventions et convention de financement des RHI dans la limite des seuils financiers fixés par l'arrêté de délégation d'ordonnateur secondaire
	d) Politique sociale du logement
4d1	Secrétariat de la commission de médiation DALO. Décision de recevabilité du recours amiable DALO et reconnaissance du caractère prioritaire et urgent du logement du requérant.
	Décisions d'octroi, d'annulation, de modification et de rejet de subventions relatives à la politique sociale du logement dans la limite des seuils financiers fixés par l'arrêté de délégation d'ordonnateur secondaire.
4d2	Gestion du contingent préfectoral Mesures de prévention des expulsions locatives : avis préalable au recours à la force publique
	e) Parc public et accession sociale
4e1	Instruction des dossiers de logements évolutifs sociaux (LES). Décision d'attribution de subvention pour la réalisation de logements évolutifs sociaux, dans la limite des seuils fixés par l'arrêté de délégation d'ordonnateur secondaire.
	f) Lutte contre l'habitat indigne
4f1	Décisions relatives à la réalisation de travaux d'office réalisés suite à un arrêté d'insalubrité, y compris passation de marchés publics.
4f2	Porter à connaissance réalisés dans le cadre des PLH et des PILHI.

Nature des décisions dont la signature est subdéléguée	
	5 — URBANISME ET APPLICATION DU DROIT DES SOLS
	a) Certificats d'urbanisme
5a1	Délivrance des certificats d'urbanisme prévus au premier alinéa de l'article L410-1 du code de l'urbanisme lorsque la décision est prise pour le compte de l'État
5a2	Délivrance des certificats d'urbanisme prévus au deuxième alinéa de l'article L410-1 lorsque la décision est prise pour le compte de l'État, sauf lorsque le Directeur Départemental ne retient pas les observations du maire
	b) Permis et déclaration préalable
5b1	Notification de la liste des pièces manquantes en cas de dossier incomplet lorsque la décision est prise au nom de l'État
5b2	Notification de la liste des pièces manquantes en cas de dossier incomplet lorsque la décision est prise pour le compte de l'État
5b3	Notification de majoration et de prolongation de délai de droit commun lorsque la décision est prise au nom de l'État
5b4	Consultation de personnes publiques, services ou commissions intéressés
5b5	Décisions concernant les demandes de permis et déclaration préalable lorsque le projet est réalisé pour le compte de l'État sauf en cas de désaccord entre le maire et le Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
5b6	Prorogation des permis et décisions intervenues sur les déclarations préalables lorsque le projet est réalisé pour le compte de l'État
5b7	Décisions concernant les avis conformes du préfet rendus sur une partie du territoire communal non couverte par une carte communale, un Plan Local d'Urbanisme ou un document d'urbanisme en tenant lieu.
	c) Achèvement des travaux réalisés pour le compte de l'État
5c1	Mise en demeure
5c2	Attestation certifiant la conformité des travaux

Nature des décisions dont la signature est subdélégée	
	d) Taxes et participation
5d1	Liquidation des taxes
5d2	Signature des titres de recettes, tous actes, décisions et documents relatifs à l'assiette, à la liquidation et aux réponses aux réclamations préalables en matière de redevance d'archéologie préventive dont les autorisations et déclarations préalables du code de l'urbanisme constituent le fait générateur
	e) Porter à la connaissance
5e1	Actes destinés à « porter à la connaissance » de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et du Maire tous les éléments à prendre en compte au cours de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou de la carte communale.
	f) Affichage publicitaire
5f1	Récépissés des déclarations préalables et instruction des demandes d'implantation pour tous les supports d'affichage publicitaire Ensemble des actes et courriers relatifs à l'application de la réglementation en matière d'affichage publicitaire. Notification des procès-verbaux aux contrevenants et citation à comparaître. Transmission au ministère public des procès-verbaux, plaintes, lettres d'observations et tous éléments utiles à faire condamner les infractions à la réglementation en urbanisme. Déclenchement de la procédure de mise en recouvrement des astreintes par la DEAL. Transmission au Procureur Général de tous éléments utiles pour la défense des dossiers de 1 ^{ère} première instance devant les tribunaux.
	6 - ACCESSIBILITÉ
6a1	Décisions relatives aux dispositions applicables aux personnes handicapées lors de la construction de bâtiments d'habitation collectifs, d'établissements recevant du public et d'installations ouvertes au public
6a2	Sous commission départementale d'accessibilité :

Nature des décisions dont la signature est subdéléguée	
Numéro du code	<ul style="list-style-type: none"> • signature des avis de la commission départementale d'accessibilité (y compris sur demandes de dérogation) ; • décision de réunir la sous-commission
6b1	<p>Exercice du Contrôle du respect des Règles de la Construction :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Constitution des dossiers de contrôles : • Transaction pénale dans le domaine du respect des règles de construction (proposition au contrevenant et transmissions au procureur)
7 – INGÉNIERIE PUBLIQUE	
7a2	Contrats ou protocoles de prestations d'ingénierie publique que la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement peut apporter aux autres services déconcentrés de l'État dans le cadre de son assistance à maîtrise d'ouvrage pour les constructions de bâtiments et d'équipements
8 - DÉFENSE	
8a1	Exercice de fonctions de délégué de la zone de défense Antilles
8a2	Mise en place des mesures liées aux secteurs d'activité d'importance vitale (port et aéroport)
9 - PAYSAGES, EAU, BIODIVERSITÉ	
a) Eau et Milieu Aquatiques	
9a1	Arrêtés sécheresse (gestion de l'hydrométrie, évolution des débits des cours d'eau).
9a2	Arrêtés d'interdiction de la pêche
9a3	Secrétariat du Comité de Bassin
b) Biodiversité, Nature, Paysages	
9b1	Autorisations relatives à la gestion des espaces naturels protégés, à l'exception des décisions relatives à la création d'espaces protégés

Nature des décisions dont la signature est subdéléguée	
9b2	Arrêtés d'ouverture et de fermeture de la chasse. Attribution des lots de chasse.
c) Police de l'environnement	
9c1	Police de l'eau - Loi sur l'eau : Instruction des demandes de déclaration : signature des récépissés de déclaration ou d'opposition, arrêté de prescription particulière Transaction pénale dans le domaine de l'eau, de la pêche en eau douce et de l'occupation du DPF (propositions au contrevenant et transmissions au procureur) Sanctions administratives dans le domaine de la police de l'eau (arrêtés de mise en demeure, arrêtés interruptifs de travaux, arrêtés de suspension d'exploitation). Agrément des vidangeurs d'installation d'ANC.
9c2	Sécurité des ouvrages hydrauliques : arrêtés de classement des ouvrages
9c3	Gestion du Domaine Public Fluvial : tout acte de gestion dont reconnaissance du droit fondé en titre, acte de délimitation du DPF, arrêtés d'occupation temporaire du DPF.
d) Domaine public maritime. Milieu marin et littoral	
9d1	Avis sur la régularisation des occupations sans titre des espaces urbains de la zone des 50 pas géométriques, dans le cadre de la Commission Inter-services ComMIS.
9d2	Instruction des demandes de cessions gratuites sur la zone des 50 pas
9d3	Avis sur la gestion du DPM
9d4	Actes d'administration du DPM à l'exclusion de la signature des AOT et COT relatives, sur terre, aux constructions et implantations économiques sises sur les 50 pas géométriques et les plages et, en mer, aux appontements

Nature des décisions dont la signature est subdéléguée	
10 – ESPÈCES PROTÉGÉES, PROCÉDURES CITES	
10a1	Décisions prises en application de la Convention de Washington (CITES) réglementant le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
10a2	Décisions et autorisations relatives à la détention et à l'utilisation d'écailles de tortues marines des espèces Eretmochelys imbricata et Chelonia mydas, par des fabricants ou restaurateurs d'objets qui en sont composés
10a3	Décisions et autorisations relatives à la détention et à l'utilisation d'ivoire d'éléphant, par des fabricants ou restaurateurs d'objets qui en sont composés
10a4	Décisions et autorisations relatives à la mise en œuvre des dispositions du règlement (CE) n° 338-97 susvisé et des règlements de la Commission associés
10a5	Décisions et autorisations relatives à la destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation ou, qu'ils soient vivants ou morts, le transport, le colportage, l'utilisation, la détention, à des fins scientifiques de spécimens d'espèces animales protégées en application des articles L.411-1 et L.411-2 du Code de l'Environnement Décisions et autorisations relatives à la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement de végétaux, de leurs fructifications ou de toute autre forme prise par les espèces au cours de leur cycle biologique, leur transport, leur colportage, leur utilisation, la détention, à des fins scientifiques de spécimens d'espèces végétales prélevées dans le milieu naturel et protégé en application des articles L.411-1 et L.411-2 du Code de l'Environnement
11 – PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	
a) Agenda 21, développement durable, associations	
11a1	Instruction des dossiers Agenda 21
11a2	Actes liés à la mise en place et à l'animation des politiques en matière d'éco-responsabilité et de développement durable.
11a3	Partenariat associatif : instruction des demandes de subvention des associations, animation du réseau

Nature des décisions dont la signature est subdéléguée	
12 – PRÉVENTION DES RISQUES	
a) Risques naturels	
12a1	<p>Actes relatifs à la gestion du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • actes de mise en œuvre des procédures de passation et d'exécution des marchés conclus pour le compte de l'État • exécution des arrêtés d'attribution de subvention • plans de prévention des risques naturels prévisibles et information préventive • acquisition amiable de bien endommagés à plus de la moitié de leur valeur par un sinistre déclaré catastrophe naturelle • acquisition amiable de bien exposés à un risque naturel prévisible menaçant gravement des vies humaines • paiement des dépenses afférentes à l'évacuation temporaire et relogement des personnes exposées • expropriation par l'État de biens exposés au risque naturel majeur de mouvements de terrain
12a2	Instruction des demandes individuelles de révision des plans de prévention des risques naturels (PPRN)
b) Plans de prévention des risques technologiques	
12b1	Instruction des projets d'élaboration des PPRT
12b2	Secrétariat des Commissions de Suivi de Sites
13 – ENVIRONNEMENT ET RISQUES INDUSTRIELS, CONTRÔLE DES VÉHICULES, ÉNERGIE	
a) Carrières, mines, sous-sol et explosifs	
<i>Instruction des demandes et surveillance au titre des législations concernant :</i>	
13a1	la recherche et l'exploitation des substances minérales et de gîtes géothermiques
13a2	la gestion de l'après-mine
13a3	les stockages souterrains d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés, de gaz ou de produits chimiques

Nature des décisions dont la signature est subdéléguée	
	b) Canalisations
13b1	Instruction des demandes et surveillance au titre des réglementations relatives aux canalisations de transport d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés, de gaz ou de produits chimiques, délivrance, suspension et retrait des agréments.
	c) Équipements sous pression
13c1	Instruction des demandes et surveillance au titre des réglementations relatives aux équipements sous pression, délivrance, suspension et retrait des agréments
13c2	Agrément ou reconnaissance d'organismes de contrôle ou de services inspections
13c3	Surveillance des organismes de contrôle ou de services inspections reconnus et des détenteurs d'équipement sous pression et du marché des équipements sous pression
13c4	Aménagement aux obligations de contrôle et de surveillance, à l'exclusion des décisions requérant l'avis d'une commission nationale.
	d) Véhicules
13d1	Instruction des demandes et surveillance au titre des réglementations relatives aux véhicules
13d2	Délivrance et retrait des autorisations de mise en circulation : <ul style="list-style-type: none"> · des véhicules spécialisés dans les opérations de remorquage · des véhicules et citernes de transport de matières dangereuses
13d3	Délivrance des attestations d'aménagement des véhicules de transport en commun de personnes
13d4	Surveillance des centres de contrôles techniques de véhicules lourds et légers et des contrôleurs y intervenant
13d5	Délivrance des certificats d'agrément ADR
13d6	Réceptions par type ou à titre isolé de véhicules
13d7	Surveillance des organismes habilités dans le domaine du transport par route des marchandises dangereuses
	e) Énergie
13e1	Instruction des demandes et surveillance au titre de la législation relative aux lois sur l'énergie, l'électricité et le gaz
13e2	Approbation des projets d'ouvrage de production et de transport d'énergie électrique

Nature des décisions dont la signature est subdéléguée	
13e4	Approbation des projets et autorisation d'exécution de lignes de distribution d'énergie électrique
13f1	<p>f) Environnement industriel</p> <p>Instruction des demandes et surveillance au titre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> · la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) · la législation sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie <p>Sanctions administratives dans le domaine de la police des installations classées pour la protection de l'environnement (arrêtés de mise en demeure, arrêtés de sanctions administratives).</p>
13f2	Instruction et surveillance au titre des nouveaux métiers confiés à l'inspection des installations classées (règlement Reach, ...)
13g1	g) Déchets
13g2	Instruction des demandes et surveillance au titre de la législation sur les déchets
14a1	<p>14 - AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE</p> <p>Dossiers soumis à la décision ou à l'Avis de l'Autorité Environnementale comprenant les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement relevant de la rubrique 1 du tableau annexe de l'article R122-2 du code de l'Environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transmission aux maîtres d'ouvrage, à leur demande, des éléments de cadrage préalable à l'élaboration finale des dossiers - Demandes de pièces complémentaires pour les dossiers soumis à avis - Accusé réception des dossiers complets - Avis sur les dossiers